

SUIVI DE LA PLANIFICATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le volet “économie circulaire et déchets” de la planification régionale, en vigueur depuis 2019, intégré au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires (SRADDET), est décliné selon 3 objectifs :

Objectif 24	Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
Objectif 25	Planifier les équipements de prévention et de gestion dans les documents d'urbanisme
Objectif 26	Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

=> SRADDET consultable sur [Connaissance du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).



=> Volet “économie circulaire et déchets” du fascicule des règles :

[Chapitre 3.4 : Planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets](#)

[Chapitre 3.5 : La stratégie régionale en matière d'économie circulaire et son plan d'actions](#)

Le SRADDET invite les territoires à décliner ces objectifs au niveau local

EN 2022,

LA RÉGION SE DISTINGUE PAR UN NIVEAU ÉLEVÉ DE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉCONOMIQUES :

25,7 Mt de déchets produits dont 19,1 M¹ de tonnes de déchets inertes, 5,9 Mt de déchets non dangereux non inertes (DND-NI) et 0,7 Mt de déchets dangereux.

3,6 Mt de déchets ménagers et assimilés (DMA) pris en charge par les 60 collectivités compétentes dans le cadre du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPGD), soit 696 kg/habitant (contre 614 kg/hab. en France en 2021)

22,1 Mt de déchets pris en charge directement par les activités économiques (entreprises, administrations, associations)

70 % des déchets orientés vers la valorisation matière, soit une augmentation de 10 % par rapport à la situation en 2015 (+ 5 Mt).

(1) Mt : million de tonnes



L'ORD&EC suit 28 indicateurs permettant l'évaluation des objectifs fixés par la planification régionale (art L.4251-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

13 indicateurs pour les DND-NI

8 indicateurs pour les déchets du BTP

7 indicateurs pour les déchets dangereux



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGIONAUX

Chaque acteur contribue aux objectifs régionaux : les ménages, les collectivités, les entreprises, les éco-organismes, etc.

DND-NI*
5,8 Mt

Prévention	Réduire chaque année de 600 000 t la quantité de DND-NI produits de 2015 à 2025 (- 10 %)
Traçabilité	Diviser par 2 la part de DAE collectés en mélange avec les déchets ménagers (+ 120 000 t/2015)
Valorisation	Améliorer le tri des déchets d'emballages et le tri à la source des biodéchets (+ 450 000 t/2015)

Déchets du BTP
19 Mt

Stabilisation	Autour de 16 Mt par an
Traçabilité	Capter dès 2025 l'intégralité des déchets du BTP dans des filières légales
Valorisation	Maintenir a minima un taux de valorisation à 70 % et diviser par 2 les tonnages stockés (ISDND)

Déchets dangereux
0,7 Mt

Stabilisation	Maintenir le gisement sous les 820 000 t estimées en 2015
Traçabilité	Capter 80 % des déchets dangereux puis 100 % en 2025, puis 2031
Valorisation	Taux de valorisation maintenu à 70 %



Un guide de mise en œuvre des objectifs de la planification est disponible depuis 2020

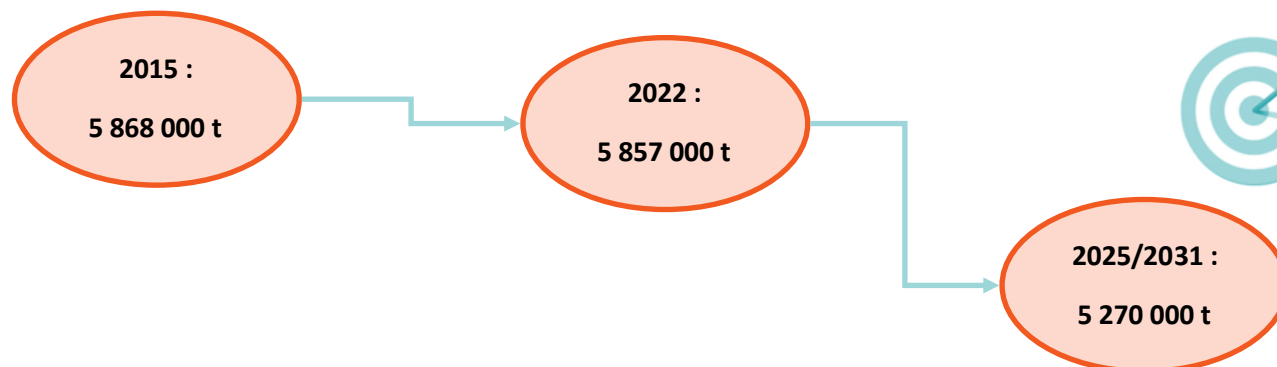
Il est destiné aux principaux producteurs de déchets

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)

=> Atteindre 65 % de valorisation matière en 2025/2031 des déchets non dangereux non inertes, constitués des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des activités économiques (DAE) non dangereux non inertes.

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2022	Valeurs à viser en 2025/2031
Réduire de 10 % la production de l'ensemble des Déchets Non Dangereux des ménages et des activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t/an)	Taux d'évolution de la production de DND-NI par rapport à 2015	%	0 %	-0,2 %	-10 %
	Quantité annuelle de DND-NI produits en région (hors déchets d'assainissement)	tonnes	5 868 423 t	5 856 941 t	5 270 000 t
Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparée pour une réutilisation par rapport à 2015	%	0 %	181 %	10 %
	Quantité de déchets réemployés par les ressourceries du réseau régional	tonnes	3 000 t	8 442 t	300 t
Diviser par deux les quantités collectées de déchets d'activités économiques en mélange avec les Déchets des Ménages	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	%	40 %	40 %	20 %
	Estimation de la quantité de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA	tonnes	1 267 058 t	1 247 143 t	630 000 t
Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 (+1 200 000 t/an / 40 % en 2015)	Taux de valorisation des DND-NI	%	39,7 %	51,9 %	65 %
	Quantité annuelle de déchets non dangereux non inertes valorisés (matière et organique)	tonnes	2 331 634 t	3 039 852 t	3 500 000 t
Augmenter de 120 000 tonnes les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)	Quantités supplémentaires de déchets d'emballages triés	tonnes	0 t	+ 35 413 t	120 000 t/an
	Quantité annuelle de déchets d'emballages triés	tonnes	161 381 t	207 390 t	280 000 t
Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2025	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	tonnes	19 198 t	7 781 t	450 000 t/an
Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Energétique en 2025 puis 100 % en 2031 (+130 000 t)	Taux de valorisation des mâchefers produits	%	36 %	99,8 %	90%/100 %
	Quantité annuelle de mâchefers produits en région et valorisés	tonnes	101 674 t	270 077 t	300 000 t

=> Evolution du tonnage régional de déchets non dangereux non inertes (DND-NI) et valeur à viser :



OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

=> Capturer dans les filières légales les 2 Mt de déchets des chantiers non tracés, tout en maintenant le taux de valorisation supérieur à 70 %

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2022	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser la production de déchets issus de chantiers du BTP	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	%	0 %	29,33 %	+8,4 %
	Quantité annuelle de déchets inertes produits en région	tonnes	14 766 263 t	19 096 473 t	16 000 000 t
Réduire la quantité de déchets non dangereux du BTP en installation de stockage, - 30% à horizon 2020 et -50% à horizon 2025 par rapport à 2010	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2010	%	0%	-73,0 %	-30 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP produits en région et stockés en ISDND - Travaux d'amélioration de la traçabilité en cours depuis 2021	tonnes	66 534 t	17 942 t	NA
Capturer et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales en favorisant la prévention et le recyclage (env. 2 000 000 tonnes)	Evolution du taux de DND (DI +NI) du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015	%	0 %	37,4 %	+32,1 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP suivant une filière de traitement	tonnes	8 859 019 t	12 172 757 t	11 700 000 t
Valoriser plus de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP inertes et non inertes dès 2020, en 2025 et en 2031(+2 100 000 t).	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	%	70 %	76,7 %	75,4 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP valorisés	tonnes	10 775 460 t	15 266 336 t	+ 12 700 000 t

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

=> Capturer 100 % des déchets dangereux produits et assurer la valorisation matière ou énergie de 70 % de ces déchets

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2022	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser le gisement des déchets dangereux*	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux	%	0 %	7,3 %	0 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits	tonnes	688 750 t	739 242 t	689 000 t
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits hors terres polluées (139 000 t/an)	tonnes	549 750 t	600 242 t	550 000 t
Capturer 80 % puis 100 % des quantités de déchets dangereux en 2025 puis en 2031	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	%	89,0 %	82,2 %	80 %/100 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits en région et collectés par rapport au gisement identifié	tonnes	491 576 t	493 296 t	550 000 t
Valoriser 70 % des déchets dangereux collectés (matière et énergie) en 2025	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	%	67,0 %	61,3 %	70 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux valorisés	tonnes	329 301 t	302 150 t	385 000 t

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Connaissance du territoire Ma Région Sud (Le Schéma : l'intégralité des documents - Connaissance du territoire (maregionsud.fr))

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : septembre 2024 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires

Observatoire Régional
des Déchets
Provence-Alpes-Côte d'Azur

